



Forez  
Athlétique  
Club



## REGLEMENT MONTEE DE CHAMBLES

L'OFFICE DES SPORTS DE ST JUST ST RAMBERT et le FOYER RURAL DE CHAMBLES organisent, sous l'égide du FAC Andrézieux-Bouthéon, le **DIMANCHE 30 DECEMBRE 2018** au départ de la salle EMBARCADERE Quartier St Rambert la 28<sup>e</sup> MONTEE DE ST JUST ST RAMBERT- CHAMBLES.

### 1.PARTICIPATION

La course est ouverte :

- à partir de **Cadets** (nés en 2003 et avant).

sous réserve du respect :

- Des règles de participation aux Courses Hors Stade édictées par la FFA applicables au 30 DECEMBRE 2018
- Des dispositions du présent règlement.

### 2.INSCRIPTIONS, RETRAIT DES DOSSARDS

#### 2.1.Principes généraux

**Course de 11 km**

**Inscriptions :**

- **Logicourse : 13 € sans frais supplémentaires**
- **Ben run : 13 €**
- **Par courrier : 13 €**
- **Le SAMEDI 29.12 : 16 €**
- **PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN JOUR DE LA COURSE**

- Aucune inscription par Téléphone, Télécopie ou Courrier électronique.
- Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit

#### 2.2.Inscriptions à l'avance

- en ligne sur [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au **JEUDI 27 DECEMBRE 2018 A MINUIT.**

Le paiement s'effectuera par carte bancaire : 13 € sans frais supplémentaires. **La copie du certificat médical ou de la licence – voir ci-dessous - doit nous être téléchargée en ligne en même temps que l'inscription.**

➤ Elles pourront également être :

- adressées à MAISON DES ASSOCIATIONS 19 Bis rue Joannès Beaulieu – 42170 ST JUST ST RAMBERT **au plus tard le 22.12.2018** (Le cachet de la poste -lettre prioritaire-faisant foi)
- déposées **JUSQU'AU 22.12.2018** chez **BEN RUN** 18 av Pierre Mendes France ST PRIEST EN JAREZ

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :*

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA : Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées*).
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération iniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**.
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF TRI, en cours de validité à la date de manifestation,
- 
- ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. *Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.*

**Le coureur atteste que la copie du certificat médical fournie est conforme à l'original. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de certificat médical modifié par le coureur et rappellent que l'établissement d'un faux certificat médical est pénalement répréhensible.**

### 2.3. Incriptions le SAMEDI 29 DECEMBRE de 10 à 19 h salle de l'Embarcadère

- Application du tarif à 16 €

### 2.4 **PAS D'INSCRIPTION LE DIMANCHE MATIN, JOUR DE LA COURSE**

### 2.5. Retrait des dossards et des puces pour les préinscrits

- Samedi 29 décembre à la salle Embarcadère de SAINT RAMBERT de 10 à 19 heures.
- Dimanche 30 décembre à la salle Embarcadère de 7 H 30 à 9 Heures.

### 2.6. **Avertissements**

- Seuls les coureurs ayant produit un dossier d'inscription strictement conforme seront engagés à l'avance.
- L'attention des participants est appelée sur le fait qu'ils doivent pouvoir présenter l'original des photocopies produites à toute réquisition de l'autorité administrative.
- **Des épingles seront à disposition afin de fixer le dossard obligatoirement au niveau de la poitrine par le coureur avec 4 épingles.**
- **Tout engagement est personnel.** Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation
- **Les personnes qui quittent le parcours ou abandonnent doivent le signaler à un membre de l'organisation ainsi qu'à leurs connaissances**

## **3. HORAIRES**

- **Départ de la course à 10 HEURES.**

## **4. PARCOURS**

Le parcours du **11 km** :

- Altitude départ : environ 400 m
- Altitude arrivée : environ 650 m
- Dénivelé POSITIF: environ 310 m.

Des repères kilométriques sont installés sur l'ensemble du circuit.

## **5. SECURITE, CIRCULATION**

Le circuit est entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs ne devront emprunter que le parcours officiel.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de s'échauffer sur le CD 108 (route de Chambles) : il convient de privilégier les chemins et voies adjacentes : chemin des Muats le long du canal, chemin de la Tuilerie, chemin de la Côte tout en respectant les conditions de sécurité sur ces différents axes.

## **6. DEPART**

Le départ sera donné devant l'arrêt de bus du Bois de la Dame.  
Les coureurs devront être dans la zone 10 minutes avant le départ.  
La zone d'échauffement se situera en arrière de la zone de départ et sur les rues adjacentes.

## **7.ARRIVEE**

L'arrivée est jugée dans le bourg de Chambles.

## **8.RAVITAILLEMENTS**

Un ravitaillement sera installé à Cessieux (environ à mi-course) et à l'arrivée au foyer rural de Chambles.

## **9.SANITAIRES**

À disposition dans la salle Embarcadère de St Rambert et au Foyer rural de Chambles.

## **10.ESPACE MEDICAL**

Un poste de secours sera prévu dans la zone d'arrivée avec la présence d'un médecin.

## **11.ASSURANCE**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

Les organisateurs sont couverts par une police **Responsabilité civile** souscrite auprès de la MACIF – Contrat numéro 2287231A.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance, **Individuelle Accident**, liée à leur licence. **Chaque participant non licencié doit s'assurer personnellement.**

## **12.CHRONOMETRAGE – CLASSEMENTS**

Le chronométrage est effectué par puces électroniques. En cas de perte de puce, le classement ne pourra être effectué. En cas d'abandon la puce devra être ramenée soit à l'Office des Sports, MDA rue Joannès Beaulieu 42170 ST JUST ST RAMBERT ou chez Ben Run à St Priest en Jarez.

Les classements seront affichés au fur et à mesure de leur édition et de leur validation sur un panneau situé proche de l'arrivée dans la salle du foyer rural de Chambles.

Ils figureront également sur les sites [www.stjust-strambert.com](http://www.stjust-strambert.com) ou [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr)

Il sera établi **un classement individuel par catégories :**

- **Masculin** : Seniors, M1H, M2H, M3H, M4H, M5H.
- **Féminin** : Seniors, M1F, M2F, M3F, M4F, M5F.
- 

## **13.REMISES DE LOTS**

### **Au retrait des dossards :**

Un lot sera offert aux 1000 premiers **dossards retirés**. Les suivants, dans la limite de 300 auront un lot sans possibilité é de choix.

### **A l'arrivée :**

Les trois premiers masculins et féminins (scratch) se verront également remettre un lot ainsi que le premier des catégories M1H, M2H, M3H, M4H, M5H - M1F, M2F, M3F, M4F, M5 6 Espoirs, Juniors, Cadets féminins et masculins. Pas de cumul dans l'attribution des lots.

Les podiums auront lieu dans la salle du foyer rural de Chambles à 12 heures.

Pour bénéficier de leur lot, les athlètes devront **obligatoirement** être présents lors de la remise des lots.

## **14. CHALLENGES**

La course Montée de Chambles compte pour le **Challenge Forez Sud 2018**.

Tous les coureurs classés sur **3, 4 ou 5** des courses suivantes seront récompensés :

Un seul podium : pour les participants aux 5 courses **de 10 km ou plus**.

- La Marcellinoise à St Marcellin en Forez
- L Eurofoulée à Andrézieux-Bouthéon
- Le Tour Pédestre à St Just St Rambert
- Les Lieues Foréziennes à Bonson
- La Montée St Just St Rambert Chambles

## **15. PROPRIETE INDIVIDUELLE DE L'IMAGE**

La participation à la Montée de Chambles, vaut autorisation expresse et implicite concernant la publication des photos prises par les organisateurs au cours de la dite manifestation.

## **16. LOI INFORMATIQUE et LIBERTE**

Chaque organisateur, société de Chronométrie, s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés, qui lui est applicable.

Tout particulièrement et sans que ce soit limitatif, chaque organisateur s'engage à informer les participants à sa compétition que les résultats, ainsi que les données à caractère personnel les concernant, seront traités informatiquement par l'organisateur ainsi que par la FFA.

Ces données pourront être publiées à des fins d'information et de promotion de l'athlétisme, notamment sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'organisateur s'engage également à informer les personnes concernées de leur droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données les concernant, ainsi que de leur droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de leurs données pour des motifs légitimes.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant, votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **17. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX TRAILS :**

La Montée de Chambles étant considérée comme un trail, le matériel suivant est vivement conseillé : eau, sifflet, ravitaillement solide, couverture de survie.

## **18. NATURA 2000**

Une partie du parcours traverse le site Natura 2000 : merci de respecter la nature et l'environnement.

## **19. AUTRES MANIFESTATIONS**

Marche : (Départ de l'Embarcadère) : 13 kms

Pas de nécessité de certificat médical

- Inscriptions (Attention : MARCHE UNIQUEMENT) :

- le SAMEDI 29 DECEMBRE 2018 DE 10 à 19 H, salle EMBARCADERE

- le DIMANCHE 30 DECEMBRE 2018 de 7 h 30 à 9 h, salle EMBARCADERE

- Prix 5 euros
- Ravitaillements à CESSIEUX (mi-parcours environ) et à l'arrivée.

## **19 DIVERS**

18.1. Transport des sacs : Par bus au départ jusqu'à l'arrivée.

18.2. Navette gratuite : pour le retour au BOIS DE LA DAME à St Rambert (700 mètres environ de l'Embarcadère) pour les coureurs et les marcheurs.

18.3. Perte ou vol : en aucun cas les Organisateurs ne sont tenus pour responsables.